



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

ARRETE N° 19-2021

Délégation de fonctions du maire aux 1^{er} et 2^e adjoints

Le MAIRE de FREMECOURT (95830),

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 27 mai 2020,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire,

ARRETE :

ARTICLE 1 : M. José GILLES, premier adjoint, est délégué pour intervenir dans l'élaboration et le suivi des dossiers d'urbanisme.

ARTICLE 2 : La délégation dont bénéficiait M. José GILLES, premier adjoint, en matière de communication, en vertu de l'arrêté n° 17-2020, est transférée à Mme Joëlle BAHRI, deuxième adjointe.

ARTICLE 3 : Lorsque les présentes délégations entraînent une signature, la signature de l'adjoint sera accompagnée de la mention « *par délégation* ».

ARTICLE 4 : Les présentes délégations étant consenties par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 5 : Les présentes délégations prendront effet à compter de leur transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de leur notification aux délégataires et de l'affichage en mairie. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Frémécourt le : 23 Septembre 2021

Le Maire, S. Balan